

**Conseil économique et social**Distr.: Générale
2 mars 2005Français
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Quarante-huitième session

Vienne, 7-14 mars 2005

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Question administratives et budgétaires**Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
esquisse budgétaire consolidée pour l'exercice biennal 2006-
2007****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires****

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Directeur exécutif sur l'esquisse budgétaire consolidée pour l'exercice biennal 2006-2007 de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) (E/CN.7/2005/8). Les prévisions de dépenses qui y figurent sont établies séparément pour le programme relatif à la drogue et pour le programme relatif au crime; l'esquisse budgétaire offre également une vue d'ensemble des activités prévues et des ressources nécessaires pour les exécuter. Le Comité a examiné le rapport et procédé à un échange de vues avec le Directeur exécutif et d'autres fonctionnaires de rang supérieur. En outre, en réponse à des questions du Comité, l'ONUDD a communiqué des informations supplémentaires.

2. Le rapport du Directeur exécutif contient les propositions pour: a) le programme contre le crime, pour lequel il est prévu une augmentation de 52,2 millions de dollars (275 %) pour 2006-2007 par rapport à l'exercice 2004-2005 et un nouveau projet de budget de 71,2 millions de dollars; et b) le programme contre la drogue pour lequel il est prévu une augmentation de 7,3 millions de dollars (4 %), soit de 205,9 à 213,2 millions de dollars. L'esquisse budgétaire proposée englobe la recherche, les activités normatives et l'assistance technique ainsi que les activités régionales et les activités d'appui. Le Comité a pris note de la rubrique "Activités normatives: siège", qui fait l'objet d'une entrée distincte dans le

* E/CN.7/2005/1.

** Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est réuni le 18 février 2005; son rapport a été soumis à l'ONUDD le 2 mars 2005.



tableau 1 et qui renvoie, comme indiqué au paragraphe 6, au volet dont l'objectif est de fournir aux pays l'expertise nécessaire pour les aider à définir des cadres législatifs dans le domaine de la lutte contre la drogue et le crime.

3. Le Comité consultatif félicite le Directeur exécutif pour la qualité, la présentation et la clarté de son rapport. Il en apprécie la brièveté et la concision et voit là une tendance à réduire encore la longueur des rapports futurs.

4. Le tableau 1 de l'esquisse budgétaire consolidée donne une vue d'ensemble du projet de budget de l'ONUDC, tandis que le tableau 2 fournit des explications thématiques plus détaillées. L'ONUDC a fait savoir au Comité que les ressources prévues, telles que présentées dans les deux tableaux, tenaient compte: a) des engagements actuels et prévus; et b) des activités futures escomptées. La détermination des ressources financières correspondant aux engagements actuels et prévus se fondait essentiellement sur le coût des projets en cours dont l'exécution devait se poursuivre durant l'exercice biennal 2006-2007 et des nouveaux projets qui devaient être mis en œuvre pendant la même période. L'ONUDC a en outre fait savoir au Comité que les ressources financières nécessaires pour les activités futures escomptées étaient déterminées en fonction des données disponibles les plus fiables. Parmi les facteurs pris en compte à cet égard, il convenait de mentionner les négociations menées avec les donateurs et l'examen du portefeuille de donateurs, qui permettaient d'établir une prévision pondérée des coûts. Cette dernière n'était toutefois pas considérée comme définitive et une évaluation plus précise serait incluse dans la présentation du budget proposé. **Le Comité consultatif compte que l'ONUDC s'entretiendra sans tarder avec les donateurs pour faire le point sur les promesses de dons, de manière à obtenir des informations plus précises sur le soutien escompté aux fins du prochain projet de budget.**

5. Le Comité relève une augmentation des ressources requises pour les activités d'appui au Siège, comme il ressort du tableau 2, à savoir une hausse de 27 % pour les activités relatives au programme contre la drogue au siège, et une hausse de 57 % pour les activités relatives au programme contre le crime au siège. Le Comité appelle également l'attention sur le paragraphe 20 de l'esquisse budgétaire et sur le ratio entre les ressources du programme et les ressources d'appui qui ne devrait que légèrement évoluer, passant de 79 pour 21 en 2004-2005 à 78 pour 22 en 2006-2007, malgré une hausse des dépenses d'appui en valeur absolue. L'ONUDC a fait savoir au Comité que le niveau des effectifs au siège restait le même et qu'aucun nouveau poste n'avait été demandé. L'augmentation des ressources nécessaires était imputable à deux facteurs externes sans lien avec la gestion des ressources de l'ONUDC, à savoir un ajustement des barèmes de traitements, d'une part, et l'instabilité des devises, d'autre part. L'Office avait l'espoir que les contributions volontaires pourraient accroître le niveau des ressources nécessaires au siège; toutefois une baisse globale de ces contributions avait été constatée. **Le Comité souligne la nécessité de contrôler le ratio entre les ressources du programme et les ressources d'appui pour faire en sorte que les dépenses d'appui n'augmentent pas au détriment des dépenses afférentes aux programmes.**

6. Le Comité consultatif fait observer que certains domaines de compétence ne sont pas propres à l'ONUDC et qu'il y a apparemment chevauchement des tâches avec d'autres départements, fonds et/ou programmes des Nations Unies, ce qui peut avoir d'importantes incidences financières. Il note en particulier que l'ONUDC prévoit de consacrer des ressources financières considérables à des activités

touchant à l'état de droit et au VIH/sida alors que plusieurs de ses partenaires s'occupent eux aussi de ces questions. On constate par exemple au tableau 4 une augmentation de 59 % des prévisions de dépenses de programmes en rapport avec le VIH/sida. L'ONUSDC a précisé qu'il faisait partie des 10 organismes qui coparrainaient le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), dont il présidait actuellement le Comité des organismes coparrainants. Concernant plus particulièrement l'état de droit, il a indiqué que les activités menées au sein du système avaient certes besoin d'être fusionnées, mais que chaque organisme traitait la question sous un angle différent. Ainsi, tandis que le Département des opérations de maintien de la paix s'intéressait à l'état de droit en ce qu'il se rapportait aux opérations de paix et que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'attachait notamment à aider les gouvernements à mettre en place les structures nécessaires s'agissant de la gouvernance, l'ONUSDC axait son action sur le renforcement des capacités en matière de justice pénale. **Le Comité consultatif prie toutefois l'ONUSDC de voir lesquelles de ses activités de programme sont susceptibles de faire double emploi avec celles d'autres organismes des Nations Unies, et il l'invite à mettre en place des dispositifs de liaison et de communication efficaces pour garantir la transparence des informations et limiter au minimum la concurrence entre organismes pour le financement des diverses activités. Il compte revenir sur le sujet lorsqu'il examinera le budget de l'ONUSDC.**

7. Le Comité constate que l'esquisse budgétaire consolidée (E/CN.7/2005/8) ne contient guère de détails sur l'échange d'informations et les rapports, d'une manière générale, entre le programme contre la drogue et celui contre le crime, qui relèvent tous deux de l'ONUSDC. **Le Comité a tout lieu de croire que la coordination est étroite et systématique entre les deux programmes, et il prie l'ONUSDC de lui décrire la situation dans son ensemble et de lui donner des exemples précis quant aux modalités pratiques de cette coordination.**

8. Le Comité s'est interrogé sur la réduction de 20 % des dépenses prévues au titre du programme contre la drogue pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir le document E/CN.7/2005/8, tableau 1). L'Office a répondu que s'il y avait une réduction en valeur absolue, l'objectif était de collaborer avec les pays touchés et d'augmenter les ressources fournies par eux parallèlement aux programmes exécutés par l'ONUSDC. **Le Comité consultatif fait observer que l'assistance technique demeure un aspect important du renforcement des capacités et insiste sur la nécessité de suivre attentivement l'évolution des besoins au plan géographique pour s'assurer que le montant des ressources demandées dans le budget est réaliste.**

9. Le Comité souhaiterait des explications supplémentaires sur un nouvel arrangement de travail selon lequel l'ONUSDC rembourserait les services sur le terrain sur la base du système de liste de prix universelle en fonction des activités établi par le PNUD, comme cela est décrit au paragraphe 56. Cet arrangement est le résultat des négociations que l'ONUSDC a entreprises avec le PNUD, qui lui apporte un appui administratif sur le terrain, pour donner suite au rapport du Directeur exécutif daté du 17 septembre 2003 (E/CN.7/2003/20, par. 308). Le PNUD prévoit d'exiger le versement de frais de gestion d'un montant correspondant à 3 % de l'ensemble des opérations dont il sera rendu compte au moyen d'un système d'information qu'il a conçu à cet effet (Atlas). Or, ce système n'est pas tout à fait

opérationnel et aucun versement au titre des frais pour services rendus n'a été exigé de l'ONU DC depuis l'entrée en vigueur de l'arrangement, en 2004. L'ONU DC a expliqué que, lorsque la liste de prix serait finalisée, courant 2005, il inscrirait dans le projet de budget des prévisions de dépenses plus précises. Il estimait pour l'instant que ces dernières s'élèveraient à 1,6 million de dollars pour l'exercice 2006-2007. **Le Comité consultatif félicite l'ONU DC pour l'arrangement de travail conclu avec le PNU D mais s'inquiète de ce qu'il n'en ait pas préalablement évalué les incidences pratiques et financières. Il compte que la prochaine version du projet de budget comprendra un exposé motivé des avantages que présente, sur les plans opérationnel et financier, le recours au système de liste de prix universelle, compte tenu en particulier des frais de gestion de 3 % perçus par le PNU D.**
